

code postal 05310

Commune de FREISSINIÈRES

code Insee 05058

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 2015-296-35

du 23/10/2015

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Approuvé par arrêté préfectoral
n°2015-296-34

23/10/2015

date

aléa

- avalanche,
- inondation de crue torrentielle et de ruissellement,
- chute de blocs
- glissement de terrain

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le rapport de présentationconsultable sur Internet * **Le règlement**consultable sur Internet * **Les documents graphiques :**

. carte informative des phénomènes historiques,

. carte des enjeux,

. plan de zonage réglementaire,

. cartes des aléas (avalanche, inondation de crue torrentielle et de ruissellement, chute de blocs et glissement de terrain),

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5 Moyenne
zone 4 Modérée
zone 3 Faible
zone 2 Très faible
Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicitéconsultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Cartographie du périmètre de la commune de Freissinières
2 planches A3

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Date

23/10/2015

site* www.hautes-alpes.gouv.fr

Le préfet de département